

(édito)

Les circuits de cinémas itinérants fonctionnent en partie grâce aux subventions des pouvoirs publics et en particulier avec l'aide des collectivités locales dans lesquelles se déroulent les séances de cinéma.

Les communes agréées par le Centre national du cinéma et de l'image animée, et à ce titre autorisées à organiser des projections de cinéma, mettent gratuitement leurs salles à disposition, communiquent sur les séances, accueillent les publics, versent des adhésions et des subventions aux associations, prennent en charge des places de cinéma pour les enfants, les scolaires, les habitants...

Dans le contexte des prochaines élections municipales, l'Association nationale des cinémas itinérants (ANCI) a souhaité souligner cet engagement qui permet aux habitants des territoires ruraux et périurbains de bénéficier d'une offre culturelle de proximité, et sensibiliser les futurs élus à la défense de cette activité qui contribue à rendre leur territoire attractif et animé !

(Anne Lidove)
présidente de l'ANCI

(action)

LETTRE OUVERTE AUX ÉLUS ET CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

Mesdames, Messieurs

Les prochaines élections municipales seront l'occasion pour les candidats que vous êtes de rencontrer l'ensemble des citoyens et des acteurs de votre territoire.

Votre commune figure parmi les points de projection d'une tournée de cinéma itinérant, et cela lui permet de maintenir son attractivité culturelle en facilitant l'accès de vos administrés à des projections régulières et à des activités d'éducation aux images pour les plus jeunes.

Dans ces moments de tensions, de repli sur soi, d'isolement, de fractures, et devant la disparition des services de proximité que déplorent les communes, il est essentiel pour la population d'avoir accès à des espaces de partage, de convivialité et d'animation dans un lieu collectif.

C'est un domaine qu'il faut préserver et même amplifier.

Pour certaines communes, le cinéma est la seule animation culturelle qui existe !

Pour certaines personnes, le cinéma est la seule sortie qu'elles peuvent se permettre ! Pour d'autres, le cinéma est l'occasion de s'engager bénévolement pour la population !

Sans le soutien et l'engagement des élus, des collectivités locales et de l'État, cela n'existerait plus.

En tant qu'Association nationale des cinémas itinérants, nous souhaitons vous rappeler les actions et les dynamiques que portent les circuits itinérants dans vos territoires. Ils œuvrent tout au long de l'année auprès de vos concitoyens pour apporter une offre culturelle pérenne et régulière au plus proche du public, à des tarifs attractifs.

(sommaire)

action

**LETTRE OUVERTE AUX ÉLUS
ET CANDIDATS AUX ÉLECTIONS
MUNICIPALES** ————— 1

repères

SUR LE CINÉMA ITINÉRANT ————— 1



(repères)

LE CINÉMA ITINÉRANT, QUELQUES REPÈRES...

Les circuits de cinéma itinérants sont des modes d'exploitation cinématographique regroupant des « lieux de projection » situés en zone rurale et suburbaine. Identifiés par un numéro d'autorisation du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), ils bénéficient d'un régime dérogatoire qui leur permet de diffuser des films sortis récemment, dans une salle des fêtes, une salle polyvalente, un théâtre municipal au cœur des villages. L'ensemble des circuits de cinéma itinérant propose des projections en format numérique professionnel (ce n'est pas du DVD !), offrant ainsi une qualité d'image identique à celle des salles urbaines.

Les circuits de cinéma itinérant sont des associations loi 1901 pour 82 % d'entre eux.

D'après l'étude* réalisée en 2015 par l'ANCI portant sur les statistiques 2014 du CNC, on dénombrait **97 circuits itinérants**, soit 5,4 % des établissements cinématographiques français. Déployés sur **1 762 points de projections**, les circuits couvrent 4,8 % des communes françaises.

* Le cinéma itinérant en France - Étude 2015, disponible sur le site www.cinema-itinerant.org/ressources

Les circuits de cinéma itinérants sont des outils irremplaçables pour lutter contre l'isolement culturel et la désertification du monde rural. Ils participent donc pleinement à l'aménagement de vos territoires, leurs actions sont reconnues et soutenues par le ministère de la Culture, le Centre national du cinéma et de l'image animée, les directions régionales des Affaires culturelles, le Commissariat général à l'égalité des territoires, et par de nombreux départements, communautés de communes et régions.

En France, environ 2 000 communes bénéficient des services d'un circuit de cinéma itinérant, et cela représente chaque année plus d'un million d'habitants assistant aux séances.

Pour nous, **le cinéma n'est pas seulement un film que l'on va voir**. C'est un temps de convivialité et d'échange que l'on partage avec d'autres habitants du territoire. **C'est un moment de lien social** qui permet à ceux qui rencontrent des difficultés de déplacement (personnes âgées, éloignées des salles fixes, de l'accès aux transports collectifs), aux personnes et aux familles en difficultés financières, d'avoir accès au cinéma.

Chez nous, chez vous, les gens apprennent à se connaître, prennent des nouvelles les uns des autres ! On s'intéresse à ce qui se passe dans la commune. On partage et on revient parce qu'on se sent bien.

Nous voulons rappeler ici l'intérêt de notre action, et nous vous sollicitons afin que vos municipalités poursuivent et renforcent leur engagement pour donner à leur population la possibilité d'une pratique collective et régulière de la culture cinématographique.

Les communes ont aussi la compétence culturelle, une compétence qu'à juste titre les circuits de cinémas itinérants leur permettent d'affirmer par la mise à disposition de leurs salles, par le soutien à la vie associative et leur engagement aux côtés des bénévoles investis.

Ces activités contribuent à rendre votre commune attractive, faites-le valoir dans vos arguments de campagne !

DÉFENDEZ LE CINÉMA ITINÉRANT DANS VOTRE COMMUNE !



objectifs

Les principaux objectifs généraux des circuits sont :

- » faciliter l'accès à la culture,
- » créer des espaces conviviaux de rencontre et de lien social,
- » maintenir une activité culturelle régulière dans les communes,
- » favoriser une pratique collective et l'action citoyenne,
- » rendre les territoires ruraux plus attractifs.



...

Dans cette étude, nous avons interrogé les circuits sur leurs relations avec les collectivités et il en ressort une forte implication de celles-ci dans la mise en œuvre des séances.

Dans la majorité des cas, les circuits passent avec les communes un accord qui fixe les conditions d'accueil et les obligations de chacun, souvent par le biais d'une convention.

47 % des circuits sont classés « Art et Essai »

Les circuits itinérants offrent annuellement

34 226 séances pour
1 257 182 spectateurs.

Le prix moyen d'une entrée se situe à...

3,91 €. Un prix du billet qui facilite l'accès pour tous.

Parce que l'organisation d'une séance induit des frais spécifiques (camion et entretien, frais de carburant, temps de déplacements et d'installation pour les salariés), les circuits ont besoin du soutien des collectivités territoriales.

Contrairement à une salle fixe, une séance itinérante demande entre 6 et 10 heures de travail...

... et la billetterie ne suffit pas à couvrir toutes les charges.

Les circuits itinérants jouent un rôle très important dans le dispositif « École et cinéma », qui est le premier dispositif français d'éducation à l'image auprès des écoles maternelles et primaires. Notre proximité permet l'accès à trois séances de cinéma par cycle au prix d'une entrée de cinéma/élève et dans la plupart des cas elles sont accompagnées d'une médiation assurée par notre personnel.

Les circuits de cinéma itinérant contribuent ainsi à l'aménagement culturel du territoire...

... en donnant accès au cinéma aux habitants les plus éloignés de l'offre culturelle cinématographique.

Pour de nombreux petits villages français, le cinéma itinérant représente une porte ouverte sur le monde. |||

« Je ne veux parler que de cinéma, pourquoi parler d'autre chose ? Avec le cinéma, on parle de tout... »

(Jean-Luc Godard)

anci
association nationale
des cinémas itinérants

ANCI c/o Cinébus
BP 8 - 74330 SILLINGY
07 77 73 37 90

contact@cinema-itinerant.org

www.cinema-itinerant.org

